

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**HEROUVILLE-EN-VEXIN**

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 095-219503083-20241202-017_2024-DE

Date de convocation : 21/11/2024**Date d'affichage : 21/11/2024****Nombre de Conseillers en exercice : 15****PRESENTS : 12****VOTANTS : 13**

L'an deux mil vingt-quatre, le **02 décembre** à 20 h 30 mn, le **Conseil Municipal** légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Eric BAERT, Maire.**

Étaient présents : M. BAERT, M. BARDOUIL, Mme CAPRON, M. CHAUVIN, Mme COLLAS, M. COUBRICHE, M. DONET, M. GARDET, M. LEBECQ, Mme LEBLANC, Mme PETEL, M. SINGEOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme BUSSELL, Mme CHANTEPIE, M. LECOMTE (pouvoir à M. BAERT).

A été élue secrétaire : Mme LEBLANC.

**OBJET : ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION EN DATE DU 02
OCTOBRE 2000 : NOM DE RUE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 02/10/2000 : nom de rue,

Considérant que cette délibération n'a jamais été mise en vigueur,

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que lors du conseil municipal du 02 octobre 2000, une délibération avait été prise pour débaptiser et dénuméroter une partie de la rue Georges Duhamel à partir du virage en direction d'Auvers-sur-Oise et de lui donner le nom de « rue Michel MAGNE ». Or le nécessaire n'a jamais été fait et à ce jour l'ensemble de la rue se nomme toujours rue Georges Duhamel.

Monsieur le Maire propose donc l'abrogation de la délibération « modification du nom de rue » du 02 octobre 2000.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

A l'unanimité,

ACCEPTE l'abrogation de la délibération « modification du nom de rue » du 02 octobre 2000.

Monsieur le Maire indique que des travaux sont nécessaires au cimetière communal afin de faciliter son entretien.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

**La secrétaire de séance,
LEBLANC Audrey**



Mairie – 3 Rue du Poteau – 95300 HEROUVILLE-EN-VEXIN – Tél : 01-34-66-54-31

www.herouville-en-vexin.net contact@herouville-en-vexin.net

MAIRIE d'HEROUILLE

☎ : 01 34 66 54 31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 26/09/2000

Date d'affichage : 15/10/2000

Nombre de Conseillers en exercice : 11

PRESENTS : 8

VOTANTS : 8



L'an deux mille, le 2 octobre à 20 Heures 30 Mn, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique GERNAY, Maire.

Etaient présents : M. GERNAY, M. SINGEOT, MME GRENIER, MME LE LAY, M. DESCAMPS, M. BEAUVAIS, M. COUBRICHE, M. PACIARELLI.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée et représentée : MME CLOAREC

Absents excusés : M. LEKIEFFRE, M. COLLAS

A été élue secrétaire : MME LE LAY Annette.

OBJET: MODIFICATION Du NOM D'une RUE

Monsieur le Maire présente aux conseillers Municipaux la numérotation de la rue *Georges Duhamel* qui traverse le village, sur la RD 928.

Monsieur le Maire fait constater que plusieurs maisons construites après la numérotation n'ont pu recevoir un ordre de numéro puisqu'elles étaient situées avant les premières habitations comportant déjà les numéros 1 et 2.

Les administrés concernés ont présenté plusieurs réclamations pour que leurs logements puissent recevoir une numérotation.

Afin de ne pas être obligé de dénumérotter toutes les maisons de la rue Georges Duhamel, Monsieur le Maire propose de laisser dans l'état la partie de la voie comprise entre le N° 4 et le N° 24, après le virage en direction de la mare. Il suggère de changer le nom de la rue *G duhamel* ainsi que la numérotation à partir du restaurant « les vignes rouges » en direction d'Auvers/ oise et de donner à cette portion de rue, le nom de « Michel MAGNE », célèbre compositeur de musique de film des années 1960, qui a habité Hérouville de nombreuses années et qui était propriétaire du fameux studio d'enregistrement situé dans « le château d'Hérouville ».

Le Conseil Municipal,
l'exposé de son Maire entendu,
et après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DECIDE débaptiser et dénumérotter une partie de la rue Georges Duhamel à partir du virage en direction d'Auvers et de lui donner le nom de : « rue Michel Magne ».

Le nécessaire sera fait pour en avvertir les riverains ainsi que tous les services publics concernés.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Dominique GERNAY